



DOJO GUERCHAIS JUDO JUJITSU TAÏSO
Complexe Sportif 13 RUE DE LA VANNERIE
35130 La Guerche De Bretagne
<https://dojoguerschais.sportregions.fr/>

Contacts:
dojoguerschais@gmail.com
Nadine WAYNE LEBLAY (Présidente) : 06 78 40 65 02
Katie THOMAS (Enseignante) : 06 86 88 45 91

Règlement intérieur - Saison 2023/2024

[Article 1] Adhésion et affiliation à la FFJD.

L'adhésion au Dojo Guerchais Judo Jujitsu Taïso pour accéder aux activités sportives proposées et m'engage à participer à la vie de l'association.

J'ai pris connaissance que, pour toute nouvelle inscription dans la structure, je bénéficie d'une séance gratuite de découverte, mais, dans le cas où je ne souhaite pas donner suite à mon adhésion, je dois le signaler le jour même. En cas de non-respect de la démarche, l'adhésion sera considérée valide et je serai redevable de ma cotisation. Attention, aucun remboursement de cotisation ne sera effectué (sauf raison médicale attestée auquel cas, le remboursement partiel sera discuté en Conseil d'Administration).

J'ai pris connaissance que la pratique du judo, jujitsu ou du Taïso nécessite une affiliation à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées et l'autorise le responsable de la structure à transmettre mon adhésion individuelle à la FFDA via internet.

[Article 2] Certificat médical et fiche sanitaire de saison

Je m'engage à fournir un **certificat médical (de moins d'un an)** de non contre-indication à la pratique du judo et/ou jujitsu et/ou Taïso. Ce certificat devra être présenté dès la première séance (initiation comprise), la section refusera l'accès au tatami en cas de non-présentation du document.
Remarque : pour les championnats officiels, les compétiteurs doivent valider directement la mention « judo en compétition » sur le passeport sportif avec la signature du médecin, une copie devra alors être déposée au club.

Lutte contre le dopage et conduites dopantes : en tant qu'adhérent au Dojo Guerchais Judo Jujitsu Taïso, je m'engage à respecter le Code Sportif en vigueur et suis conscient des peines encourues sur les plans sportif et pénal en cas de transgression.

En cas de traitement médical, je m'engage à le signaler à l'entraîneur lors de mes engagements en compétition et à prévoir un certificat médical indiquant le posologie.

La licence sportive est un « constat » de bonne conduite. A vous de vous montrer responsable vis-à-vis des conduites addictives ... (Gare au cannabis, produits énergisants et autres...). Le sportif se doit d'être un citoyen irréprochable, licence oblige !

[Article 3] Règles de vie au Dojo

Je m'engage à venir contrôler la présence de l'animateur avant de laisser mon enfant au dojo. En cas d'absence du professeur, l'association ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

J'ai pris connaissance que l'association décline toute responsabilité sur ce qui peut se produire en dehors de la séance de mon enfant. Les enfants sont tenus d'attendre leurs parents à l'intérieur du dojo pour des raisons de surveillance et de sécurité.

En tant que judoka, je m'engage à respecter le Code Moral du Judo : respect du professeur, des partenaires d'entraînement, des lieux, des horaires, des règles d'hygiène en vigueur...

L'association a pour objet une pratique sportive de sport d'opposition, le judo, que l'adhésion est acceptée dans la mesure où l'enfant/la personne est en capacité de suivre la progression **dans le respect et la sécurité de ses partenaires**. En cas de non respect le professeur avec l'aval du bureau se garde le droit de ne plus accepter l'enfant/la personne sur le tatami.

En cas d'absence, je pense à laisser un petit message soit via mail à l'adresse dojoguerschais@gmail.com ou par SMS auprès :

- du professeur le mardi (Paul Thomas) : 06 43 75 35 44
- du professeur le jeudi et samedi (Katie Thomas) : 06 86 88 45 91

[Article 4] Déplacements

La pratique du covoiturage pour les déplacements sur les lieux de compétition est encouragée. Ce déplacement se fait sous la responsabilité du propriétaire et du conducteur du véhicule. L'assurance du véhicule doit couvrir le risque des personnes transportées.

En aucun cas, la responsabilité de l'Association ne peut être engagée.

Le Dojo Guerchais Judo Jujitsu Taïso ne prend en charge aucun frais de déplacement. Cependant les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative, non remboursés par l'association peuvent ouvrir droit, sous certaines conditions, à une réduction d'impôt sur le revenu. Les frais pour lesquels le bénévole a expressément renoncé au remboursement constituent un don.



DOJO GUERCHAIS JUDO JUJITSU TAÏSO
Complexe Sportif 13 RUE DE LA VANNERIE
35130 La Guerche De Bretagne
<https://dojoguerschais.sportregions.fr/>

Contacts:
dojoguerschais@gmail.com
Nadine WAYNE LEBLAY (Présidente) : 06 78 40 65 02
Katie THOMAS (Enseignante) : 06 86 88 45 91

au bénéfice de l'association. L'association lui délivre un reçu fiscal, conforme à un modèle fixé réglementairement, attestant de ce don pour bénéficier de la réduction d'impôt.

[Article 5] Communication

Le Dojo Guerchais Judo Jujitsu Taïso s'engage à vous diffuser toutes les informations via internet de façon à minimiser les supports papiers.

A la suite de votre inscription, nous vous demanderons de nous envoyer un mail sur la boîte du club avec les prénom et nom du judoka afin qu'il n'y ait aucune erreur de saisie d'adresse à dojoguerschais@gmail.fr. Vos coordonnées sont à usage interne au club et ne seront pas diffusées, elles nous serviront juste à vous annoncer les animations ou changement d'horaires ponctuels...

Le Dojo Guerchais Judo Jujitsu Taïso a aussi son site <https://dojoguerschais.sportregions.fr/>. Vous y trouverez de nombreuses rubriques relatives à la pratique de notre discipline : planches techniques, programmes de grades, connaissances variées relatives à l'entraînement et à la santé...

Le site c'est aussi et surtout l'actualité du club et l'agenda qui est mis à jour toutes les semaines.

La section dispose également de sa page Facebook, n'hésitez pas à nous rejoindre, là aussi, les infos relatives au club sont mises à jour et diffusées régulièrement.

[Article 6] Horaires

Les horaires pour la saison 2023/2024 sont les suivants (En usage modification par rapport à la saison passée)

		MARDI	JEUDI	SAMEDI	TARIF
initiation	2018-2019 (4+5a)		18H/19H		150 €
	2015 à 2017 (6 à 8a)	17H/18H		9H/10H	
judo	2010 à 2014 (9 à 13a)	18H/19H		10H/11H30	105 €
	2009 à adulte (14 à +)	19H/20H			
Revue musculation	TAÏSO	10H/11H 20H/21H	19H/20H TAÏSO VERT	11H30/12H30 Taïso HIIT Prépa physique	

Reprise des cours mardi 05 SEPTEMBRE 2023

Le judo est une discipline permettant une pratique en championnat ou d'accès aux examens de passage de grade. La mise en place des objectifs, la préparation s'effectuent à deux : le sportif et l'enseignant.

Il est donc important d'avertir Katie et Paul assez tôt afin de permettre une optimisation des entraînements en fonction des échéances visées. Il faut savoir que les engagements doivent être validés par l'enseignant et se faire 3 semaines à l'avance ! Pour l'UVI arbitrage et les katas, un examen blanc et une vérification systématique des passeports préalables aux épreuves sont obligatoires. Sans cela, l'enseignant ne délivrera pas l'autorisation de se présenter.

[Article 7] Tarifs

Les tarifs pour la saison 2023/2024 sont les suivants :

- 150 € pour les 2018 et 2019
- 105 € pour les 2017 et avant

Ces montants incluent la licence fédérale FFDA et l'assurance (10€)